

JCT AUDIT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 161 Rue de la Rosée
59710 MERIGNIES
879 857 936 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le premier mai,
A vingt heures

➤ **Monsieur Nicolas ZOWEZAK,**

Associé unique et Président de la société JCT AUDIT

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège et modification corrélative des statuts.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 161, rue de la Rosée, 59710 MERIGNIES au 410 Rue des Bois, 59310 COUTICHES à compter du 1^{er} mai 2023.

En conséquence, l'article des statuts est modifié de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 410 rue des Bois 59310 COUTICHES.

Il pourra être transféré sur le territoire français par simple décision du Président, qui, dans ce cas, est autorisé à modifier en conséquence les statuts de la société, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nicolas ZOWEZAK

Associé unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Zowezak', with a long horizontal stroke extending to the right.